

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
8 JUILLET 2020

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Exposition « Napoléon,
chef de guerre et chef
d'Etat retour sur image »
(17 octobre 2020 –
3 janvier 2021) - demande
de subventions auprès de
la DRAC**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 09 juillet 2020
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 09 juillet 2020
et qu'il est donc exécutoire.

Le 09 juillet 2020

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Denis TRINQUASSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt, le 8 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 1er juillet deux mille vingt, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur FOUCHET, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Madame DECROIX, Monsieur BENTZ

Avaient donné procuration :

Monsieur VENUS à Madame GUYARD
Madame NASRI à Monsieur JOUSSE
Monsieur LEGUAY à Monsieur PERICARD
Monsieur RICHARD à Madame RHONE

Secrétaire de séance :

Monsieur BASSINE

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20200708-20-D-06-DE
Date de télétransmission : 09/07/2020
Date de réception préfecture : 09/07/2020

N° DE DOSSIER : 20 D 06

OBJET : EXPOSITION « NAPOLEON, CHEF DE GUERRE ET CHEF D'ETAT RETOUR SUR IMAGE » (17 OCTOBRE 2020 – 3 JANVIER 2021) – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA D.R.A.C

RAPPORTEUR : Monsieur BATTISTELLI

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre du label « Ville impériale », la ville de Saint-Germain-en-Laye organise une exposition temporaire autour de Napoléon, chef de guerre, chef d'Etat à partir des collections du musée municipal de la ville.

Cette exposition temporaire se déroulera dans l'espace Paul et André Vera du 17 octobre 2020 au 3 janvier 2021. Elle montrera comment le consul puis l'Empereur s'est progressivement légitimé de celui d'un chef de guerre à celui de chef d'Etat, grâce au pouvoir de l'imagerie, la propagande du monument et le récit divulgué dans les villages de France. Elle a été préparée avec la collaboration de la commission communale pour l'accessibilité.

A ce titre, une quarantaine d'œuvres seront présentées : en plus d'une trentaine d'estampes, le projet en terre-cuite d'un bas-relief pour l'arc du Carrousel sera par exemple particulièrement valorisé. Des présentations vidéo et des dispositifs pédagogiques et tactiles agrémenteront le parcours de visite. D'autre part, l'exposition temporaire sera complétée d'animations à l'attention des publics familiaux et scolaires : concert pour la Nuit des musées, lectures de récits tirés du Bulletin de la grande Armée, atelier pédagogique.

Le coût total estimé de cette opération s'élève à environ 65 000 € T.T.C. La D.R.A.C.a attribué une subvention de 8 000 € pour cette opération pour l'année 2020. En plus des tarifs déjà votés pour l'année 2020, il est proposé celui de 10 € par personne pour les lectures concerts et celui de 5 € l'unité pour le livret d'accompagnement.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'organisation d'une exposition temporaire
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'organisation d'une exposition temporaire,

AUTORISE Monsieur le Maire d'accepter l'attribution d'une subvention de la DRAC,

AUTORISE Monsieur le Maire d'accepter les propositions de tarifs,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye